



Direction générale de la Santé

Paris, le 07 mars 2019

Communiqué de presse

Calendrier des vaccinations 2019

Le calendrier des vaccinations 2019 est rendu public ce jour. Elaboré par le ministère chargé de la Santé, après avis de la Haute autorité de santé (HAS), le calendrier des vaccinations rassemble l'ensemble des recommandations applicables aux personnes résidant en France en fonction de leur âge et émet les recommandations vaccinales « générales » et des recommandations vaccinales « particulières » propres à des situations spécifiques (risques accrus de complications, d'exposition ou de transmission) ou à des expositions professionnelles.

Après une année 2018 marquée par l'entrée en vigueur de la réforme des obligations vaccinales du jeune enfant, le ministère des Solidarités et de la santé a publié sur son site internet, après avis de la Haute autorité de santé, le calendrier des vaccinations actualisé 2019.

Le calendrier des vaccinations 2019 ne comporte pas de modifications majeures. Il prend en compte l'accès à de nouveaux vaccins, l'arrêt de commercialisation d'autres vaccins et met à jour certains schémas vaccinaux. Il tient compte des modifications législatives et réglementaires intervenues en 2018 ou qui interviendront très prochainement. Il est disponible en ligne sur le site du ministère de la santé.

La ministre des Solidarités et de la santé, Agnes Buzyn le rappelle : *« se vacciner, c'est se protéger contre des maladies infectieuses transmissibles et graves mais c'est aussi un acte solidaire et citoyen. Se protéger, c'est aussi protéger les autres. »*

Consulter le calendrier des vaccinations : <https://solidarites-sante.gouv.fr/calendrier-vaccinal>

Contact presse :

Direction générale de la santé : presse-dgs@sante.gouv.fr - 01 40 56 84 00